

# **Les nouveaux programmes EPS- voie professionnelle**

## **rentrées 2019-2020-2021**

**Carole SEVE**

*Nantes – novembre 2019*

# 1. Le contexte : la réforme de la voie professionnelle

- Une **préoccupation** récurrente *Revaloriser la voie professionnelle !*
- **Deux axes** essentiels :
  - Mieux préparer les élèves à leur projet d'insertion professionnelle ou de poursuite d'études
  - Mieux accompagner les élèves en personnalisant davantage les apprentissages
- Les **évolutions majeures** :
  - Des secondes par familles de métiers regroupant des compétences communes à plusieurs spécialités de bac pro (ex: Métiers de la construction durable, du bâtiment et des travaux publics; Métiers de la relation client)
  - Des nouvelles grilles horaires
  - Consolidation, accompagnement personnalisé et accompagnement au choix d'orientation
  - Co-intervention entre enseignements généraux et pro
  - En terminale : un module au choix (insertion pro ou poursuites d'études)
  - Le chef d'œuvre (l'équivalent du grand oral de la voie GT)
  - Diversification des parcours
  - Campus des métiers

# GRILLE HORAIRE

## BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL

Volume horaire de référence (a) correspondant à une durée de 84 semaines d'enseignement, 22 semaines de PFMP et 2 semaines d'examen

### ENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

	Seconde	Première	Terminale	Total sur 3 ans
Français, histoire-géographie et enseignement moral et civique	105	84	78	267
Mathématiques	45	56	39	140
Langue vivante A	60	56	52	168
Sciences physiques et chimiques ou langue vivante B (selon les spécialités)	45	42	39	126
Arts appliqués et culture artistique	30	28	26	84
Éducation physique et sportive	75	70	65	210
<b>TOTAL DES HEURES</b>	<b>360 h</b>	<b>336 h</b>	<b>299 h</b>	<b>995 h</b>
Consolidation, accompagnement personnalisé et accompagnement au choix d'orientation (c) (d)	90 h	84 h	91 h	265 h
<b>TOTAL DES HEURES</b>	<b>900 h</b>	<b>840 h</b>	<b>780 h</b>	<b>2 520 h</b>
<b>PÉRIODE DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL</b>	<b>4 à 6 semaines</b>	<b>6 à 8 semaines</b>	<b>8 semaines</b>	<b>18 à 22 semaines</b>

# GRILLE HORAIRE

## CAP

Volume horaire de référence (a) correspondant à une durée de 55 semaines d'enseignement, 14 semaines de PFMP et 3 semaines d'examen

### ENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

	PREMIÈRE ANNÉE			DEUXIÈME ANNÉE			TOTAL SUR 2 ANS
	Total	Dont en classe entière	Dont effectif réduit (b)	Total	Dont en classe entière	Dont effectif réduit (b)	
Français, histoire-géographie	43,5	14,5	29	39	13	26	82,5
Enseignement moral et civique	14,5	0	14,5	13	0	13	27,5
Mathématiques – Physique-Chimie	43,5	14,5	29	39	13	26	82,5
Langue vivante	43,5	14,5	29	39	13	26	82,5
Arts appliqués et culture artistique	29	14,5	14,5	26	13	13	55
Éducation physique et sportive	72,5	72,5	0	65	65	0	137,5
	<b>246,5</b>			<b>221</b>			<b>467,5</b>
Consolidation, accompagnement personnalisé et accompagnement au choix d'orientation	101,5	43,5 (e)	58	91	39	52	192,5
<b>TOTAL</b>	<b>899</b>			<b>806</b>			<b>1705</b>
<b>PÉRIODE DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL</b>	<b>6 à 7 semaines</b>			<b>6 à 7 semaines</b>			<b>12 à 14 semaines</b>

## 2. Les programmes EPS de la voie professionnelle

### *Préambule au programme EPS de la voie pro :*

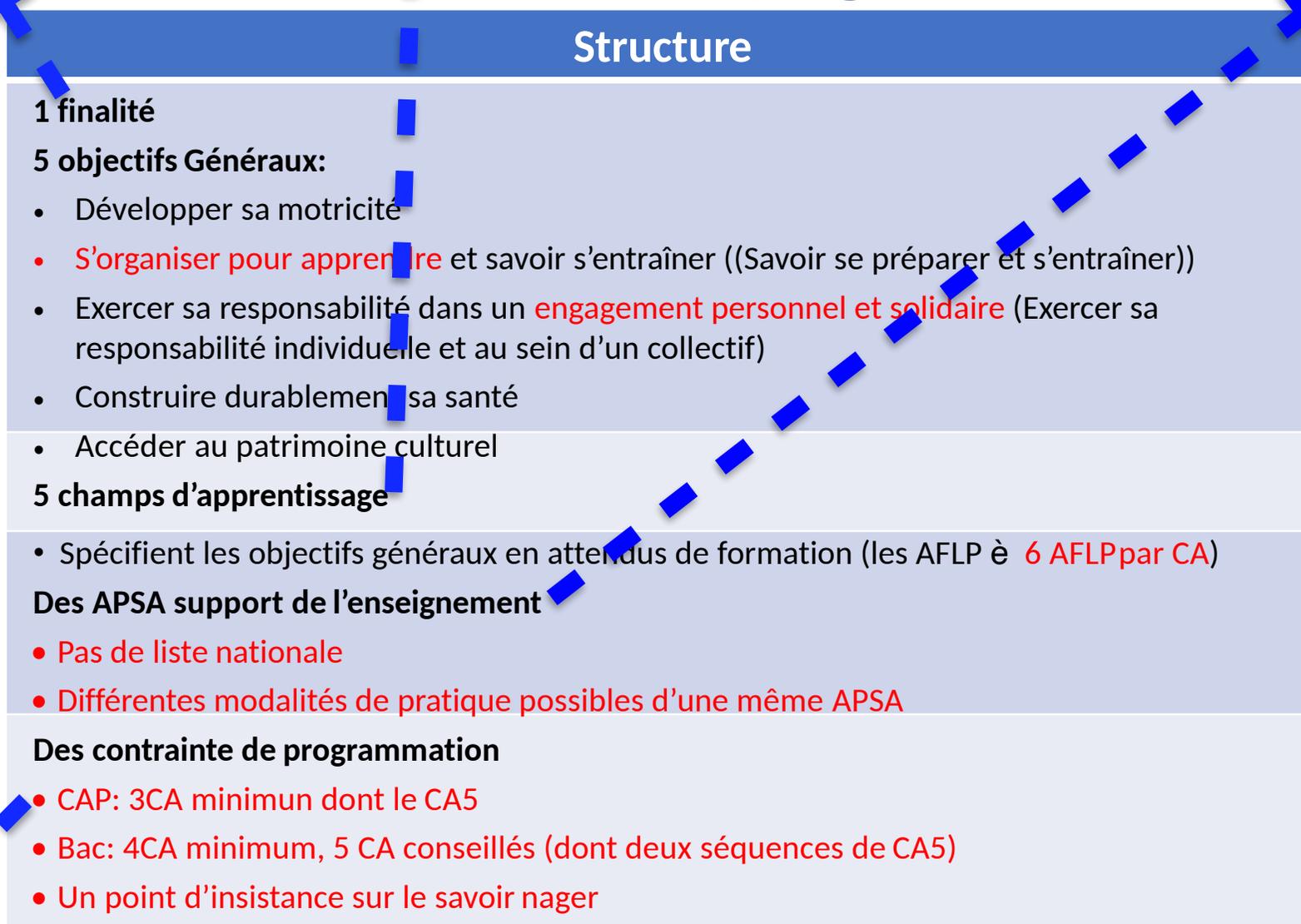
- Le programme se situe dans la **continuité** du programme de collège tout en assurant une cohérence avec celui du lycée général et technologique.
- La voie professionnelle a cependant ses **spécificités** qui se caractérisent notamment par une **forte diversité des formations, des publics et des motivations**. En conséquence, il est important que **l'offre de formation** proposée aux élèves soit **adaptée** à leurs ressources réelles et à leurs possibilités de réussite, **diversifiée** par des expériences de différentes natures, **équilibrée** dans la répartition des pratiques, **contextualisée** au regard de certaines habiletés, attitudes et gestes professionnels.

## Les éléments clefs :

- **Utilité sociale de l'EPS** pour les élèves de la voie pro  
(orientation subie, recherche d'identité, quête de repères, rapport au corps, place du corps dans la profession visée, etc)
- **L'estime de soi et le sentiment de compétence**
  - Par la réussite motrice
  - Par le travail d'équipe
- **Le plaisir du jeu et de l'apprentissage**
- Développer la **persévérance** et accepter la répétition
- **Eduquer au choix** – assumer les conséquences de ses choix

Un champ d'apprentissage délimite un contexte de pratique dans lequel l'élève apprend de la relation principale qu'il crée avec le temps et l'espace (CA1), l'environnement (CA2), le regard de l'autre (CA3), l'opposition à autrui (CA4), et lui-même à travers l'entretien et le développement de soi (CA5). La spécificité de cette relation est exprimée dans l'intitulé de chaque champ d'apprentissage. Les pratiques physiques réunies dans chaque CA partagent la même intention principale.

# La structure et contenu des programmes 2019



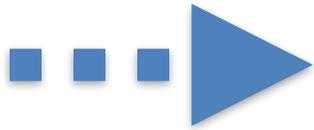
Former par la pratique physique sportive et artistique, un citoyen épanoui, cultivé, capable de faire des choix éclairés et responsables pour s'engager de façon régulière autonome et pérenne dans un mode de vie actif et solidaire

Les APSA sont présentées sous des formes scolaires après traitement didactique pour répondre aux caractéristiques individuelle des élèves et aux intentions éducatives des enseignants. Ces formes scolaires de pratique restent porteuses du fond culturel des pratiques contemporaines. Une APSA peut prendre plusieurs formes et peut être associée à diverses intentions en fonction du traitement didactique qu'on lui applique, ce qui conduit dans le programme à ne pas prévoir a priori d'APSA par champ d'apprentissage.

CA3 ...

Exemples d'APSA mobilisables pour ce champ d'apprentissage : arts du cirque, danse(s), gymnastique, accrosport, aérobic ...

Modalités de pratiques possibles : l'élève peut s'engager dans une pratique individuelle, collective, de confrontation symbolique, de démonstrations techniques. L'intention principale reste d'exposer sa prestation au regard d'autrui pour être apprécié et/ou jugé



**6 AFLP par CA avec quelques différences de formulation pour le bac pro et le CAP. Cibler des AFLP prioritaires au regard des besoins des élèves ...**

CA1 : réaliser sa performance motrice maximale, mesurable à une échéance donnée.

CA2 : adapter son déplacement à des environnements variés et/ou incertains.

CA3 : réaliser une prestation corporelle destinée à être vue et appréciée par autrui.

CA4 : conduire et maîtriser un affrontement interindividuel ou collectif pour gagner.

CA5 : réaliser et orienter son activité physique pour développer ses ressources et s'entretenir.

### 3. La certification bac pro et CAP

**CAP**

- **Deux épreuves** de deux CA différents
- Un **RV certificatif** (*les deux premiers AFLP*) (12 points)
- **Evaluation** au fil de l'eau pour 2 autres AFLP (8 points, avec répartition au choix du candidat)
- **4 degrés** d'acquisition pour les AFLP

**Bac pro**

À venir ...